



Électricité de Strasbourg S.A. - GF Trésorerie
26, boulevard du Président Wilson - F-67932 Strasbourg Cedex 9
S.A. au capital de 71 693 860 € - RCS Strasbourg 558 501 912
Tél. 03 88 20 69 08 - Fax 03 88 20 69 10 - www.es.fr

Assemblée générale ordinaire du jeudi 25 mai 2023

1. Formulaire de demande d'envoi de documents
2. Formulaire de dépôt de vos questions

1. Documents et formulaire de vote 2023

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer tout ou partie des documents relatifs à l'Assemblée générale ordinaire ainsi que le formulaire de vote par correspondance sur notre site internet : <https://groupe.es.fr/Espaces-dedies/Investisseurs-actionnaires/Espace-actionnaires>

Pour demander une version papier du Rapport d'activité, cochez la case ci-dessous :

- Je souhaite recevoir le rapport d'activité 2022, rapport accompagné de tous les documents prévus à l'article R225-83 du Code du commerce

2. Questions relatives à l'Assemblée générale ordinaire

Faites-nous part de vos remarques ou suggestions ci-dessous OU par internet à : actionnaires@es.fr en notant toutefois que, s'il s'agit de questions à poser à l'Assemblée générale ordinaire, elles doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par courriel à l'adresse dédiée : questions_ag_actionnaires@es.fr :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

!! Attention important

Merci d'indiquer :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro d'actionnaire :

Processus d'envoi et de traitement des questions écrites

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire, quelle que soit la fraction du capital qu'il représente, peut poser des questions écrites se rapportant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Celles-ci sont à envoyer au siège social à l'adresse postale :

**Électricité de Strasbourg S.A.
Secrétaire du conseil d'administration
26 boulevard du Président Wilson
67932 Strasbourg Cedex 9**

par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique sur:

questions_ag_actionnaires@es.fr

au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **vendredi 19 mai 2023**.

Ce droit sera ouvert pour les actionnaires à compter du jour de la publication sur le site de la société www.es.fr des documents préparatoires à l'Assemblée générale ordinaire prévus par la Loi, soit au plus tard le **jeudi 4 mai 2023**.

Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration répondra aux questions au cours de l'Assemblée générale.